

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 21 décembre 2007
(convocation du 10 décembre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HOURCQ Robert, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 30)
M. JUPPÉ Alain à M. VALADE Jacques (à cpter de 11 h 45)
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge (jusqu'à 10 h 30)
Mme. BOURRAGUE Chantal à Mme. CARLE DE LA FAILLE M. Claude
Mme. BRUNET Françoise à M. DAVID Jean-Louis
M. CANIVENC René à M. CASTEL Lucien
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à M. PETIT Alain

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette
M. FAYET Guy à M. CASTEX Régis
M. GOURGUÉS Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. HURMIC Pierre à Mme. NOËL Marie-Claude
M. JAULT Daniel à Mme. NABET Brigitte
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUANCARD Joël à M. DUCASSOU Dominique
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SIMON Patrick

LA SEANCE EST OUVERTE

Réseau Tbc - Budget prévisionnel 2008
 Approbation - Autorisation

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis le 1er janvier 2001, la société CONNEX Bordeaux, devenue Veolia Transport Bordeaux exploite le réseau communautaire de transports en commun dans le cadre d'une convention à contribution forfaitaire avec intéressement aux résultats.

Conformément à l'article 17-1 de cette convention, le délégataire a fait parvenir à la Communauté urbaine le budget prévisionnel de l'exercice 2008.

I - MECANISME FINANCIER DU CONTRAT

A partir du budget prévisionnel et conformément à l'article 17-2 de la convention, la Communauté urbaine procède au versement, par douzième, du montant de la contribution forfaitaire prévisionnelle à Veolia Transports Bordeaux.

Au niveau des « impôts et taxes », seules la taxe professionnelle et les taxes foncières sont prises en charge par la Communauté urbaine, tous les autres impôts et taxes sont supportés par le délégataire.

La taxe professionnelle est réglée sous forme d'acomptes (50 % au 1er juin de l'année et 50 % au 1er décembre), les taxes foncières sont réglées directement par notre établissement public.

Parallèlement, les recettes encaissées par Veolia Transports Bordeaux sont reversées mensuellement à la Communauté urbaine.

La régularisation des comptes s'effectuera au plus tard le 1er juin 2009 conformément aux dispositions prévues par la convention, lorsque tous les paramètres permettant d'arrêter le calcul de la contribution forfaitaire seront connus.

II - ELEMENTS CONSTITUTIFS DU BUDGET PREVISIONNEL 2008

A. LES DEPENSES

Pour assurer l'exploitation du service public des transports, la Communauté urbaine acquitte au délégataire une contribution forfaitaire annuelle de référence.

Le budget est établi sur la base du dernier avenant au contrat (avenant n° 10) en tenant compte notamment des éléments suivants :

- mise en service progressive de la 2^{ème} phase du tramway et réorganisation du réseau de bus associé pour une mise en service complète du réseau phase 2 fin 2008
- prise en compte des écarts entre le cahier des charges de la DSP et les biens remis au délégataire

Les contributions forfaitaires annuelles de référence d'exploitation ont été établies en valeur juin 2000 (base 100 en juin 2000) et font donc l'objet chaque année d'une **actualisation**. Il convient de préciser que les formules d'actualisation sont différentes pour la contribution forfaitaire des bus et le tramway (les indices pris en compte étant différents).

Pour les bus, l'indice 2008 est estimé à 126,0743 et pour le tramway à 121,2962.

Un autre paramètre entre également en ligne de compte dans la prévision budgétaire, il s'agit des **effets calendaires**. Le calendrier de référence du contrat étant celui de l'année 99, chaque année, le délégataire propose à la Communauté urbaine un calendrier actualisé répartissant tous les jours de l'année selon des journées types.

Les contributions forfaitaires sont également impactées par la **vitesse commerciale**.

Enfin, la contribution forfaitaire est impactée par les acquisitions d'autobus (climatisation et motorisation GNV).

Au total, après prise en compte des éléments qui précèdent, le montant de la contribution forfaitaire 2008 se décompose de la façon suivante :

- contribution forfaitaire bus : **98 825 862 €₂₀₀₈** (-1,45% par rapport à 2007)
- contribution forfaitaire tramway : **32 061 000 €₂₀₀₈** (+33% par rapport à 2007)

Le tableau joint en **Annexe 1** présente le détail des modalités de calcul des contributions forfaitaires.

Par ailleurs, en ce qui concerne les dépenses, le montant de la taxe professionnelle est évalué à **3 800 000 €**

Enfin, un montant de 1 800 000 € a été prévu au titre de l'intéressement du délégataire.

B. LES RECETTES

Le montant total des recettes s'élève à **38 026 000 €** et se décompose de la façon suivante:

- Les recettes de trafic ont été évaluées à 35 256 000 €
- Les recettes de publicité sont évaluées à 1 680 000 €

Par ailleurs, le délégataire est autorisé à percevoir, pour le compte de la Communauté urbaine, des sommes dites « indemnités forfaitaires » ainsi que des frais de dossiers des auteurs de certaines infractions à la police des transports. Ces sommes sont évaluées à 1 000 000 €.

Enfin, certaines recettes sont perçues directement par la Communauté urbaine, il s'agit des recettes liées aux transports occasionnels (40 000 €) et les recettes liées aux dessertes hors CUB, conformément à la convention passée avec le Département de la Gironde pour la desserte de Cadaujac et Cestas (50 000 €).

En résumé, les dépenses du réseau sont en augmentation de **4,53 %** par rapport au budget prévisionnel 2007. Cette évolution s'explique notamment par la mise en service de la phase 2 du tramway dont le coût d'exploitation est plus élevé que l'économie qui pourra être réalisée sur l'offre bus.

Parallèlement les recettes progressent de **7,38 %**. Le déficit global augmente de **3,47 %**.

Toutefois le produit attendu au niveau du versement transport (117 000 000 € - soit +4% par rapport à 2007) permettra de limiter le besoin de financement à prendre en charge par le budget principal (fonctionnement et investissement).

Il convient également comme chaque année de prendre en compte les mesures d'incitations tarifaires et sociales mises en oeuvre sur le réseau dont le montant est estimé à **20 000 000 €** pour l'année 2008.

Les données financières de l'ensemble du budget prévisionnel 2008 sont retracées dans le tableau joint en **Annexe 2**.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **approuver ce budget prévisionnel 2008 du réseau communautaire de transports en commun,**
- **autoriser l'inscription des crédits nécessaires, tant en dépenses qu'en recettes, au budget annexe Transports pour l'exercice 2008.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe communauté d'avenir s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 JANVIER 2008

PUBLIÉ LE : 15 JANVIER 2008

M. PIERRE BRANA

